

## Sommatre

I Titulaires. — II Correspondance romaine. — III Les procès de canonisation.—IV Len demain d'apostasie. — V Le Cœur de Jésus, souverain prêtre (suite et fin). — VI Pelerinage au Cap de la Madeleine, près les Trois-Rivières. — VII Ordinations. — VIII Nomination ecclésiastique. — IX Prise d'habit. — X Apostolat de la prière. — XI L'image de Dieu. — XII Aux prières.

## TITULAIRES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE MONTREAL

(Omis dans le No du 30 juin).

Dans les paroisses suivantes (excepté celles du Sacré-Cœur à Montréal et à Stanstead Plain), la solennité du Sacré-Cœur de Jésus n'aura lieu que le 22 juillet.

## Dimanche, le 15 juillet

Diocèse de Montréal. — Fête du titulaire de Saint-Henri (Montréal et Miscouche); solennité de ceux de Saint-Norbert, de Sainte-Marguerite (L'Acadie), de de Saint-Antoine (Montréal, Longueuil, Lavaltrie), de Saint-Basile, de Sainte-Julienne, du Sacré-Cœur-de-Jésus, de la Visitation (Sault-au-Récollet et Ile Dupas), de Saint-Michel-des-zainte, de Sainte-Elisabeth-de-Portugal et de Saint-Zénon-et-Compagnons.

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Solennité des titulaires de Saint-Robert, de Saint-Barnabé, de Saint-Antoine et du Précieux-Sang.

Diocèse de Sherbrooke. — Solennité des titulaires de Saint-Claude, de Saint-Antoine (Lennoxville), du Sacré-Cœur-de-Jésus, du Précleux-Sang, de Saint-Bile (Oxford) et de Saint-Zénon (Piopolis).

Diocèse de Valleyfield. — Solennité des titulaires de Saint-Médard, de Saint-Régis et de Saint-Louis-de-Gonzague.

La solennité du Sacré-Cœur de Jesus est remise au 22 juillet, dans les paroisses où elle n'a pu être célébrée le 15.

Les paroisses dont les églises ont pour titulaires Saint-Jacques-le-Majeur, Sainte-Marthe et Sainte-Béatrice, anticiperont au 22 la solennité de Sainte-Anne.